

## **ANNEXE V**

### **Bilan du plan d'actions de 2014**



## **Le plan d'amélioration du pilotage du réseau déconcentré en charge de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes**

### **Plan d'actions**

Dans le cadre de la décision n°34 du CIMAP du 17 juillet 2013, un plan d'amélioration du pilotage des services déconcentrés en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, a été élaboré pour permettre à la DGCCRF de concilier l'exercice de celles des missions de contrôle qui sont confiées au niveau départemental avec la coordination régionale des compétences spécialisées.

Ce plan a été validé par le Premier Ministre et diffusé aux préfets le 11 février 2014, en accompagnement du plan stratégique 2014-2017 de la DGCCRF.

Il est constitué de 23 mesures (voir la liste en annexe) s'articulant autour de 3 axes :

- optimiser le fonctionnement du réseau,
- accompagner les parcours des personnels et valoriser leurs compétences,
- renforcer les coopérations de la DGCCRF avec les autres administrations.

### **Modalités de suivi des actions du plan**

Afin de favoriser la mise en œuvre de ce plan, a été institué un comité de pilotage, composé de représentants du SGG, du SGMAP, du SG du Ministère de l'Intérieur et du SG de Bercy, et de deux préfets, deux DIRECCTE et deux DD(CS)PP.

En année 2014, le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni chaque trimestre (17 avril, 8 juillet, 16 octobre). Le comité de pilotage ne s'est pas réuni en 2015 ; pour autant, la réalisation des actions s'est poursuivie (cf. bilan ci-dessous). A noter que certaines des évolutions organisationnelles prévues dans le cadre du nouveau périmètre géographique des régions métropolitaines sont étroitement liées à une partie des actions prévues dans le plan, notamment celles relatives à la rédaction du décret n°2009-1377 sur les DIRECCTE (action 4) et à l'élaboration d'une instruction aux Préfets sur les modalités de mise en œuvre des missions CCRF (action 5).

La mise en œuvre du plan d'action s'est faite en lien étroit avec les services déconcentrés, qui ont été consultés sur les propositions destinées à améliorer la visibilité des missions (action 2 : référentiel pour l'élaboration des « qui fait quoi » départementaux ; action 6 : propositions visant à améliorer le pilotage opérationnel et notamment la définition du rôle de l'animateur régional).

Les actions relevant des services déconcentrés sont coordonnées au sein des DIRECCTE par les responsables de pôle C (action 10 : élaboration d'une cartographie des compétences ; action 12 : mise en œuvre des conventions de mutualisation régionale des compétences rares ; action 9 : organisation de réunions régionales des agents) qui en présentent le bilan lors des dialogues de gestion.

### **Eléments de bilan quantitatif**

A ce jour, la majorité des actions ont été finalisées et mises en œuvre.

Pour d'autres mesures, la contribution de la DGCCRF peut être considérée comme achevée même si les mesures ne sont pas effectivement mises en œuvre, par exemple lorsque la complète réalisation dépend de l'avancement d'une autre mesure, de contributions externes ou d'une validation interministérielle (actions n°1, 3, 17, 18, 19).

Enfin, certaines actions dont l'achèvement n'a pas encore été validé en comité de pilotage répondent néanmoins en partie à leurs objectifs (actions 6, 7, 8).

A fin octobre 2015, le taux de réalisation du plan se synthétise comme suit (voir le bilan partiel annexé) :

- 14 actions peuvent être considérées comme réalisées,
- 3 actions sont en cours de finalisation,
- 6 actions sont en attente d'une contribution ou d'une validation extérieure.

### **Eléments de bilan qualitatif**

Le volet du plan d'actions relatif au renforcement des coopérations entre administrations est largement positif, comme en témoignent les résultats des actions 21 et 23, et la mise en œuvre en cours de l'action 22.

Concernant les deux autres parties du plan, les actions mises en œuvre connaissent des résultats assez variables et un impact plus ou moins important au regard de l'efficacité attendue.

Plusieurs actions parmi les plus importantes ont montré la difficulté à progresser sur certains sujets, notamment celles qui touchent soit aux rôles respectifs des DIRECCTE et DD(CS)PP, soit à la clarification du rôle de pilotage et d'animation dévolu aux directions régionales : les propositions formulées par la DGCCRF pour mettre en œuvre le plan n'ont pas toujours été suivies d'effet dans la discussion interministérielle et plusieurs actions semblent avoir été remises en cause depuis la validation initiale du plan d'actions.

Le bilan du plan d'action montre aussi les limites de certains des objectifs fixés. Par exemple, le bilan de la mutualisation des compétences (action 9) montre que les mutualisations entre directions départementales restent très limitées (de l'ordre de 2 ETP) et qu'elles fonctionnent plus aisément lorsqu'une direction régionale agit au bénéfice de directions départementales. En effet, les mutualisations interdépartementales entre DDI se heurtent à une double difficulté : l'attente d'une réciprocité (difficile à garantir sur de petites équipes) et la logique de suivi de l'activité au niveau départemental (et non à un niveau plus global), ce qui suggère que les mutualisations pourraient mieux fonctionner en les confiant à un cadre dont la responsabilité s'étendrait clairement sur un périmètre plus étendu qu'un département.

\*

\* \*

Ainsi, en dépit des nombreuses actions mises en place, leur contribution à l'optimisation du fonctionnement du réseau est modeste et le plan n'a pour l'heure pas permis de favoriser la reprise de l'activité, ni l'efficience de l'action de l'Etat en matière de surveillance du bon fonctionnement des marchés. En particulier, on ne constate pas d'inflexion de la courbe de l'activité et les résultats ont continué à se dégrader (- 11% de productivité entre 2013 et 2014 ; la tendance se poursuit à ce jour).

## **Les 23 actions du plan d'amélioration du pilotage des services déconcentrés en charge des missions CCRF**

- 1- Elaborer dans les départements des organigrammes avec des dénominations harmonisées facilitant l'identification des missions relevant de la DGCCRF
- 2- Mettre en place des organigrammes fonctionnels dans les directions déconcentrées
- 3- Présenter dans un document de référence destiné à l'ensemble des services déconcentrés les missions et l'organisation de la DGCCRF et s'appuyer sur la démarche qualité pour décrire les liaisons métier entre l'administration centrale de la DGCCRF, les DIRECCTE, et les DD(CS)PP.
- 4- Compléter la rédaction du décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 sur les DIRECCTE de manière à expliciter le rôle des pôles C en matière d'animation, de coordination et de mise en œuvre des missions CCRF exercées au sein des pôles C et des DD(CS)PP.
- 5- Elaborer une Instruction du Gouvernement à destination des préfets de région et de département fixant les modalités de mise en œuvre des politiques publiques en matière de concurrence et de consommation.
- 6- Faire évoluer le rôle de l'animateur régional en complétant son rôle de coordination par de l'appui technique ou sectoriel et du contrôle opérationnel.
- 7- Habiliter les directeurs et directeurs adjoints de DD(CS)PP non issus de la CCRF.
- 8- Disposer au sein de chaque DD(CS)PP d'un cadre CCRF référent pour les missions CCRF.
- 9- Réunir annuellement au niveau national les cadres en charge des missions CCRF, et organiser des réunions périodiques des agents au niveau régional.
- 10- Confier au niveau régional la réalisation d'une cartographie des compétences présentes dans les pôles C et dans les DD(CS)PP.
- 11- Développer les réseaux de compétences en renforçant leur rôle d'appui au niveau local.
- 12- Organiser la mutualisation interdépartementale de certaines compétences en s'appuyant sur la cartographie régionale des besoins et des compétences.
- 13- Identifier dans les fiches de poste, en plus de la résidence administrative, le champ de compétences associé au poste.
- 14- Poursuivre les travaux relatifs à la GPEC
- 15- Développer une offre complète de formation pour les agents exerçant des fonctions de pilotage et d'animation.
- 16- Prévenir les risques psycho-sociaux en s'appuyant sur les plateformes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) et le fonds de modernisation des DDI s'agissant des DD(CS)PP.
- 17- Valoriser les agents exerçant des missions spécifiques au niveau régional ou départemental.
- 18- Renforcer le dispositif de formation des cadres et des cadres intermédiaires dans les DD(CS)PP pour leur permettre de s'approprier les missions ne relevant pas de leur corps d'origine.
- 19- Revaloriser les fonctions de chef de pôle C de manière à fluidifier les parcours professionnels entre les niveaux régional et départemental.
- 20- Assurer un suivi personnalisé des cadres CCRF affectés en DD(CS)PP et en DIRECCTE, par le DIRECCTE, afin notamment de constituer un vivier de cadres.
- 21- Au sein du ministère de l'économie et des finances, renforcer la coopération avec la DGDDI en ce qui concerne l'échange d'informations sur les acteurs économiques et la gestion du service commun des laboratoires, dans le cadre du futur contrat d'objectif
- 22- Renforcer la coopération avec le ministère de l'agriculture (DGAI), notamment en développant :
  - des outils partagés (outils informatiques, démarche qualité...);
  - les instructions conjointes aux services, notamment à l'occasion d'opérations interministérielles de contrôle.
- 23- Valoriser et renforcer l'efficacité de la coopération avec les directions d'administration centrale des autres ministères avec lesquelles la DGCCRF intervient sur des champs d'action complémentaires.

## Bilan de la réalisation du plan d'actions DGCCRF

Actions - Sous actions	Observations	Avancement CCRF	Autres contributions attendues
<b>A. Optimiser le fonctionnement du réseau déconcentré</b>			
<b>1- Clarifier les rôles et l'organisation des services</b>			
<b>Action 1.</b> Élaborer dans les départements des organigrammes avec des dénominations harmonisées facilitant l'identification des missions relevant de la CCRF <i>Objectif : favoriser la lisibilité des missions CCRF</i> <i>Livrable : Adoption des nouvelles dénominations dans tous les organigrammes départementaux</i>	Les dénominations harmonisées proposée par la DGCCRF ont été validées par le comité de pilotage.	<b>Action réalisée</b> Un référentiel commun d'activités a été diffusé pour permettre à tous les services de décrire « qui fait quoi » dans l'annuaire de la DGCCRF (intranet GECI) ou dans l'organigramme départemental.	Au 20 octobre, 30 % des directions départementales n'avaient pas encore complété leur organigramme fonctionnel.
<b>Action 2.</b> Mettre en place des organigrammes fonctionnels dans les directions déconcentrées <i>Objectif : identifier clairement les missions CCRF dans les organigrammes</i> <i>Livrable : élaborer un « qui fait quoi » dans chaque département</i>		<b>Action réalisée</b> Action en cours	Indépendamment de la modification du décret relatif à l'organisation des DIRECCTE, un document est en cours d'élaboration, dans le cadre de la démarche qualité, pour décrire le processus « pilotage ».
<b>Action 3.</b> Présenter dans un document de référence destiné à l'ensemble des services déconcentrés les missions et l'organisation de la DGCCRF et s'appuyer sur la démarche qualité pour décrire les liaisons métier entre l'administration centrale de la DGCCRF, les DIRECCTE et les DD(CS)PP. <i>Objectif : disposer d'un document sur les missions et l'organisation précisant l'articulation entre le niveau régional et le niveau départemental</i> <i>Livrable : document intégré dans la documentation qualité de la</i>	Cette action est conditionnée par la mise en œuvre préalable de l'action n°4, que le Copil du 16 octobre 2014 a décidé de différer, dans l'attente des arbitrages sur la revue des missions et l'organisation territoriale.	Le document sera finalisé au vu des arbitrages rendus sur le décret DIRECCTE (action n°4)	

DGCCRF	<p><b>Action 4. Compléter la rédaction du décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 sur les DIRECCTE de manière à expliciter le rôle des pôles C en matière d'animation, de coordination et de mise en œuvre des missions CCRF exercées au sein des pôles C et des DD(CS)PP</b></p> <p><i>Objectif : clarifier l'articulation entre le niveau départemental et le niveau régional, affirmer la responsabilité de la DIRECCTE en matière de planification, de programmation et de suivi des actions mises en œuvre dans la région.</i></p> <p><i>Livrable: compléter la rédaction de l'article 2 du décret</i></p>	<p><b>Action en cours</b></p> <p>Le Copil du 16 octobre 2014 avait décidé de différer la mise en œuvre de cette action dans l'attente des arbitrages sur la revue des missions et l'organisation territoriale.</p>	<p><b>Action en cours</b></p> <p>Une nouvelle rédaction de l'article 2 du décret a été proposée à la MICORE afin d'être intégrée dans un décret-balai portant diverses mesures de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions.</p>	<p>Attente d'une réponse du Ministère de l'Intérieur sur modifications proposées et de la validation interministérielle du décret modifié.</p>
	<p><b>Action 5. Élaborer une Instruction du Gouvernement à destination des préfets de région et de département fixant les modalités de mise en œuvre des politiques publiques en matière de concurrence et de consommation.</b></p> <p>Elle prévoira notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mieux associer les préfets de département à la définition des priorités régionales d'action déterminées par le préfet de région en déclinaison des priorités nationales</li> <li>- d'améliorer le suivi de l'activité et des résultats opérationnels par les préfets de département, en lien avec les préfets de région</li> </ul> <p><i>Objectif : permettre aux préfets de mieux mobiliser le collectif régional pour la mise en œuvre des politiques en matière de consommation</i></p> <p><i>Livrable : produire une instruction du gouvernement</i></p>	<p>Cette action est conditionnée par la mise en œuvre préalable de l'action n°4, que le Copil du 16 octobre 2014 a décidé de différer, dans l'attente des arbitrages sur la revue des missions et l'organisation territoriale.</p>	<p><b>Action en cours</b></p> <p>Indépendamment de la modification du décret relatif à l'organisation des DIRECCTE et de la formalisation d'une instruction, le dispositif de consultation systématique des Préfets à la définition des priorités annuelles d'action a été décrit, dans le cadre de la démarche qualité, dans le processus « Enquête », et est effectivement mis en œuvre.</p> <p>Par ailleurs, les Préfets sont systématiquement invités à participer au dialogue de gestion organisé par le délégué au pilotage des DIRECCTE.</p>	<p>Le document doit être validé en comité de pilotage.</p>
	<p><b>Action 6. Faire évoluer le rôle de l'animateur régional en complétant son rôle de coordination par de l'appui technique ou sectoriel et du contrôle opérationnel</b></p> <p><i>Objectif : renforcer la pertinence de la fonction de pilotage</i></p> <p><i>Livrables : produire un document qualité sur le rôle d'animateur</i></p>	<p><i>Action complémentaire de l'action n° 15</i></p>	<p><b>Action réalisée</b></p> <p>Le document qualité décrivant le positionnement et le rôle de l'animateur régional a été rédigé par l'IGS, après consultation des</p>	

<p><i>et une fiche de poste type.</i></p>	<p>services et une fiche de poste type a été élaborée. Des formations sur le rôle des pilotes ont également été organisées (<i>cf action n° 15</i>).</p>	<p><b>Objectif atteint sans procédure d'habilitation</b> La loi Consommation permet aux Directeurs non CCRF de disposer, et de mettre en œuvre, sous l'autorité des préfets, des pouvoirs prévus aux codes de commerce et de la consommation, sans besoin de recourir à une procédure d'habilitation nominative.</p>	<p><b>Action en partie réalisée</b> Les besoins ont été identifiés dans 20 directions et 8 inspecteurs experts encadrant ont d'ores et déjà été nommés.</p>	
<p><b>Action 7. Habiliter les directeurs et directeurs adjoints de DD(CS)PP non issus de la CCRF</b></p> <p><i>Objectif : faciliter le rôle d'encadrement des cadres non CCRF en étendant leurs pouvoirs prévus aux codes de commerce et de la consommation</i></p> <p><i>Livrable : habiliter les cadres concernés</i></p>	<p><i>Objectif : positionner un cadre référent CCRF dans chaque DD(CS)PP</i></p> <p><i>Livrable : nomination d'un cadre référent dans chaque DD concernée</i></p>	<p><b>Action 8. Disposer au sein de chaque DD(CS)PP d'un cadre CCRF référent pour les missions concurrence, consommation et répression des fraudes</b></p> <p><i>Objectif : positionner un cadre référent CCRF dans chaque DD(CS)PP</i></p> <p><i>Livrable : nomination d'un cadre référent dans chaque DD concernée</i></p>	<p><b>Action réalisée</b> Deux réunions nationales des 500 cadres en charge des missions CCRF ont été organisées les 30/09/14 et 29/09/15 (<i>à noter que le 29/09 dernier, 30 % des DD n'étaient représentées ni par leur directeur, ni par leur directeur adjoint</i>).</p>	
<p><b>Action 9. Réunir annuellement au niveau national les cadres en charge des missions CCRF, et organiser des réunions périodiques des agents au niveau régional</b></p> <p><i>Objectif : Mieux associer les cadres aux réflexions nationales et renforcer leurs relations de travail</i></p> <p><i>Livrable : organisation de réunions annuelles (nationales et régionales)</i></p>			<p><b>Action réalisée</b> Des réunions régionales des agents ont été organisées par les DIRECCTE en 2014 (ou début 2015) et sont désormais programmées chaque année.</p>	

<p><i>Faciliter la mobilisation des compétences</i></p> <p><b>Action 10. Confier au niveau régional la réalisation d'une cartographie des compétences présentes dans les pôles C et dans les DD(CS)PP</b></p> <p><i>Objectif : Adapter les besoins régionaux de compétences aux enjeux identifiés</i></p> <p><i>Livrable : Produire une cartographie des compétences dans chaque région</i></p>	<p><b>Action réalisée</b></p> <p>Les DIRECTE ont toutes engagé les travaux d'élaboration de leur cartographie régionale des compétences en lien avec les DD(CS)PP.</p> <p>Cet exercice leur permet de mieux cibler et anticiper leurs besoins, au vu des enjeux régionaux préalablement identifiés. Pour chaque besoin un plan d'actions est ensuite proposé.</p>	
<p><b>Action 11. Développer les réseaux de compétences en renforçant leur rôle d'appui au niveau local</b></p> <p><i>Objectif : Redéfinir le rôle et le fonctionnement des réseaux de contrôle</i></p> <p><i>Livrable : Produire un document qualité</i></p>	<p><b>Action en cours</b></p> <p>Le projet de document est en cours de rédaction. Le périmètre et le nombre de réseaux sera notamment adapté aux enjeux actuels et leur pilotage national sera renforcé. Par ailleurs, la participation à un réseau sera définie sur la base des enjeux locaux et de la cartographie des compétences (cf action précédente) afin d'optimiser leur mobilisation.</p>	1
<p><b>Action 12. Organiser la mutualisation interdépartementale de certaines compétences en s'appuyant sur la cartographie régionale des besoins et des compétences</b></p> <p><i>Objectif : Optimiser la gestion des compétences au vu enjeux régionaux et des besoins identifiés.</i></p> <p><i>Livrable : dispositif de mutualisation ou convention</i></p>	<p><b>Action réalisée</b></p> <p>Un bilan des mutualisations mises en place a été réalisé en 2014. Il montre un faible taux de mise en œuvre des mutualisations de compétences rares : les mutualisations interdépartementales pérennes existent dans seulement 2 régions (et très ponctuellement dans 8 autres régions, ce qui représente globalement 2,3 ETP). Les</p>	

		mutualisations dans lesquelles la direction régionale agit au bénéfice des directions départementales fonctionnent mieux.
Action 13. Identifier dans les fiches de poste, en plus de la résidence administrative, le champ de compétences associé au poste <i>Objectif : avoir une meilleure connaissance des spécificités des postes et anticiper les besoins en formation.</i> <i>Livrables : fiches de poste</i>	<b>Action en partie réalisée</b> Les fiches de poste sont généralisées pour les premières affectations. La généralisation du dispositif à tous les mouvements est en cours.	
<b>B. Accompagner les parcours des personnels et valoriser leurs compétences</b>		
Action 14. Poursuivre les travaux relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). <i>Objectif : Améliorer la visibilité sur les besoins</i> <i>Livrable : répertoire des métiers CCRF et expérimentation</i>	<b>Action réalisée</b> Un bilan des expérimentations engagées dans 5 régions est en cours avant généralisation.	
Action 15. Développer une offre complète de formation pour les agents exerçant des fonctions de pilotage et d'animation <i>Livrable : adapter ou créer des modules de formation</i>	<b>Action réalisée</b> Chaque année les modules déjà créés sont adaptés aux nouveaux besoins.	
Action 16. Prévenir les risques psycho-sociaux en s'appuyant sur les plateformes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) et le fonds de modernisation des DDI s'agissant des DD(CS)PP <i>Livrable : Mise en place d'un dispositif de suivi</i>	<b>Action en cours</b> Action conduite par les DD(CS)PP elles-mêmes et dont l'Inspection Générale des Services a été chargée du suivi. <b>Un point de situation</b> figure dans tous les comptes rendus de visite des IGS, et est transmis au bureau RH pour traitement du signalement, le cas échéant.	
Action 17. Valoriser les agents exerçant des missions spécifiques au niveau régional ou départemental (ex mutualisation de compétence, auditeurs qualité...)	<b>Action en cours</b>	L'avancement de cette action est lié aux travaux préparatoires au « RIFSEEP » (Régime Indemnitaire lié aux

	Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel)	
Action 18. Renforcer le dispositif de formation des cadres et des cadres intermédiaires dans les DD(CS)PP pour leur permettre de s'approprier les missions ne relevant pas de leur corps d'origine <i>Livrable : création d'un module spécifique au catalogue de formations interministérielles</i>	Action réalisée Organisation de 2 sessions de formation au profit de 34 cadres (sur 140 potentiels).	Seuls 2 directeurs sont inscrits à la 3 <sup>ème</sup> session prévue au mois de novembre 2015.
Action 19. Revaloriser les fonctions de chef de pôle C de manière à fluidifier les parcours professionnels entre les niveaux régional et départemental <i>Livrable : proposition de décret d'harmonisation sur l'emploi DATE</i>	Action réalisée Proposition de requalification des emplois DATE à l'occasion de la réorganisation territoriale.	Projet coordonné par les SG MASS et MEF, non encore validé par la DGAFFP
Action 20. Assurer un suivi personnalisé des cadres CCRF affectés en DD(CS)PP et en DIRECCTE, par le DIRECCTE, afin notamment de constituer un vivier de cadres <i>Objectif : Diversifier et valoriser les parcours professionnels</i> <i>Livrable : Proposer un dispositif global de management personnalisé</i>	Action réalisée Le dispositif mis en place comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>- une participation à la revue des cadres (en lien avec le délégué au pilotage des DIRECCTE et avec le SGG pour les cadres départementaux),</li><li>- des actions régulières de détection des potentiels et de leur formation.</li></ul>	
<b>C. Renforcer les coopérations avec les autres administrations</b>		
Action 21. Au sein du ministère de l'économie et des finances, renforcer la coopération avec la DGDDI en ce qui concerne l'échange d'informations sur les acteurs économiques et la gestion du service commun des laboratoires, dans le cadre du futur contrat d'objectif et de performance du SCL <i>Livrables :</i>	Action réalisée en commun avec la DGDDI Indépendamment des contrôles conjoints ou coordonnés qui se poursuivent, la coopération s'est renforcée depuis 2014 dans plusieurs domaines: <ul style="list-style-type: none"><li>- accès croisé aux bases de données respectives des administrations centrales</li><li>- programmation annuelle concertée en matière de produits</li></ul>	

<p>- Identification des besoins en termes d'accès aux bases de données.</p> <p>- Organisation de réunions régionales annuelles</p> <p>- Rationalisation de l'activité d'analyse du SCL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriels et de contrefaçons de marques</li> <li>- renforcement des protocoles régionaux (déclinaison du protocole national) entre services territoriaux pour traiter les enjeux régionaux identifiés en commun.</li> <li>- organisation d'une réunion annuelle des correspondants régionaux en présence des directrices générales</li> <li>- expérimentation en 2014 de la communication croisée des résultats d'analyse de certains produits</li> <li>- conclusion, en juillet 2014, du Cadre d'Orientation Pluriannuel du SCL qui fixe de nouvelles orientations en concordance avec les préconisations de la Cour des Comptes (ex : comptabilité analytique).</li> </ul>
<p><b>Action 22. Renforcer la coopération avec le ministère de l'agriculture (DGAL), notamment en développant :</b></p> <p><i>Livrables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouvelle réflexion sur les outils partagés (<i>outils informatiques, démarche qualité...</i>) ;</li> <li>- valorisation des instructions conjointes aux services, notamment à l'occasion d'opérations interministérielles de contrôle</li> <li>- analyse des conclusions de l'EPP sécurité sanitaire des aliments</li> </ul>	<p><b>Action en cours avec la DGAL</b></p> <p>La coopération s'est renforcée dans plusieurs domaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation et généralisation de SORA-Courrier</li> <li>- opérations de contrôles renforcés (ex : filière d'élevage)</li> <li>- travaux convergents (ex : démarche qualité, processus pilote)</li> <li>- plan d'actions en cours suite à la mission SSA</li> </ul>
<p><b>Action 23. Valoriser et renforcer l'efficacité de la coopération avec les directions d'administration centrale des autres ministères avec lesquelles la DGCCRF intervient sur des champs d'action complémentaires</b></p> <p><i>Livrables : consultation des directions d'administration centrale concernées, dans le cadre du processus d'élaboration de la directive nationale d'orientation.</i></p> <p><i>Réunion annuelle du Groupe Interministériel de la Consommation</i></p>	<p><b>Action réalisée</b></p> <p>La procédure d'élaboration du programme national d'enquêtes (ex « DNO ») prévoit la consultation des partenaires institutionnels, à savoir en 2015 : 8 autorités indépendantes (AdIC, ARCEP, ARJET, AMF...), 18 administrations (DGDDI, DGAL, DGS, DGE, ...) et les 2 agences d'évaluation (ANSES, ANSM).</p> <p>Par ailleurs, le GIC a été réuni le 18/12/14 sous la présidence de Carole Delga et une nouvelle réunion est programmée le 25/11/15 sous la présidence de Martine Pinville.</p>